



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2007 B 01859

Numéro SIREN : 500 704 879

Nom ou dénomination : 4D View Solutions

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2017 sous le numéro de dépôt P2017/000057

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **GRENOBLE**



1307622

Dénomination : 4D View Solutions
Adresse : 12 rue Ampère 38000 Grenoble -FRANCE-

n° de gestion : 2007B01859
n° d'identification : 500 704 879

n° de dépôt : P2017/000057
Date du dépôt : 20/06/2017

Pièce : Ordonnance du Président



1307622



REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

ORDONNANCE

Nous, Yves COUTURIER, Président du tribunal de commerce de Grenoble, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS 4D View Solutions dont le siège social est situé 12 rue Ampère 38000 GRENOBLE (RCS Grenoble 500 704 879),

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016.

Vu les articles L.223-26, L.241-5, R.123-111, R.223-18-1 et R.210-19 du code de commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/07/2017

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 de la SAS 4D View Solutions.

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Grenoble, le 19/06/2017

Le greffier associé,

Dominique POURADIER-DUTEIL

Le Président du tribunal de commerce

Yves COUTURIER

Frais de greffe de la présente ordonnance : 35.68 € TTC (24.82 € HT - 4.96 € TVA - 5.9 € débours)

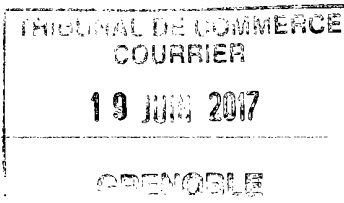


Pour copie certifiée conforme





RAISE VIRTUAL
TO REALITY



REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.

Je soussigné Richard Broadbridge

Agissant en qualité président de la société 4D View Solutions SAS sis à Grenoble au 12 rue Ampère.

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31-déc-2016, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30-juin-2017.

- Que pour les motifs suivant : conflit de date avec un projet client important, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31-juillet-2017 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Grenoble, le 15 June 2017,

Richard Broadbridge